

Urt, le 01 janvier 2022

## Formation de la sûreté de l'aviation civile

### Objectifs pédagogiques du module 11 2 3 9 (initiale et continue)

Cette formation concerne les personnes qui effectuent, sur le fret et le courrier, des contrôles de sûreté autres que l'inspection/le filtrage :

- a) Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- b) Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation ;
- c) Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement ;
- d) Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité ;
- e) Connaissance des procédures de notification ;
- f) Aptitude à identifier les articles prohibés ;
- g) Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- h) Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;
- i) Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier ;
- j) Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Selon la réglementation européenne et française en vigueur :

UE 2015/1998 du 5 novembre 2015 et arrêté ministériel du 11 septembre 2013 modifié.

La durée de ce module est de 4h00 test inclus.

Une formation périodique doit être dispensée au moins tous les 5 ans.

#### Prérequis :

Les stagiaires sont inscrits à la formation, par l'employeur, selon leur mission dans le cadre de l'agrément "agent habilité".

Les stagiaires doivent avoir un casier judiciaire n° 3 vierge. Le comportement et la moralité doivent être sans reproches.

Les personnes recrutées pour effectuer des contrôles de sûreté doivent posséder les capacités et aptitudes physiques et mentales requises pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées de manière efficace et doivent être informées de la nature de ces exigences dès le début du processus de recrutement.